

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3182

présenté par
M. Lioger

à l'amendement n° 2986 de M. Nogal

ARTICLE 9 BIS

À la seconde phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« ou »,

insérer le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.